

Jeudi 4 octobre 2018

Rapport Bergé sur l'audiovisuel : une avancée pour les artistes

L'Adami prend connaissance du rapport publié ce jour portant sur une nouvelle régulation de la communication audiovisuelle à l'ère numérique. Ce rapport, rédigé par la députée Aurore Bergé, montre de par son ambition et sa qualité l'urgence de réformer le cadre réglementaire de l'audiovisuel et du numérique.

Les 80 000 artistes représentés par l'Adami saluent le fait que ce rapport les reconnaisse comme « les perdants de la nouvelle donne numérique ». C'est un geste fort. Il devra inspirer les décisions législatives à venir.

Nous rappelons que la rémunération des artistes-interprètes (comédiens, chanteurs, musiciens, danseurs...) pour l'exploitation enregistrée de leur travail continue d'être basée sur des principes datant de bien avant l'avènement du numérique.

En ce qui concerne l'audiovisuel, objet de la loi à venir, il convient désormais d'inscrire un principe de rémunération proportionnelle des comédiennes et comédiens au titre de l'exploitation de leur travail notamment dans l'univers numérique.

Contact presse :
Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94

Retrouvez toute notre actualité sur www.adami.fr



L'Adami accompagne les artistes-interprètes tout le long de leur carrière. De la gestion des droits à l'aide à la création, nous soutenons et défendons leur travail en France et dans le monde.

Conformément à la législation en matière de données à caractère personnel, vous bénéficiez de droits, dont ceux de l'accès, la rectification, la suppression de ces données, et d'un droit d'opposition à leur traitement, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Adami – 14-16 rue Ballu – 75311 Paris cedex 09.